

Mission main-d'œuvre Centre-du-Québec

MODALITÉS

Appel de projets

Avec la participation financière de:



Mission main-d'œuvre Centre-du-Québec

Modalités - Appel de projets 2019-2020

Projets pour l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre au Centre-du-Québec

Dans le cadre de l'Entente sectorielle de développement pour l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre au Centre-du-Québec

1. Mission main-d'œuvre Centre-du-Québec en bref

Mission main-d'œuvre Centre-du-Québec est un projet d'une durée de 3 ans qui a pour but d'associer les différents acteurs locaux et régionaux, les lieux de concertation et les initiatives en lien avec la main-d'œuvre au Centre-du-Québec. Mission main-d'œuvre est issue des travaux du Chantier de la priorité régionale # 2 Attirer des travailleurs afin de favoriser la croissance et l'avenir de la région. Ce chantier, comme les cinq autres de la région, a été mis en place dans le cadre de la [Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires](#) 2018-2022. Une entente sectorielle de développement a été signée pour permettre la mise en œuvre du projet de Mission main-d'œuvre.

2. Objectifs de Mission main-d'œuvre Centre-du-Québec

Les objectifs de Mission main-d'œuvre Centre-du-Québec tels que libellés dans l'Entente sectorielle de développement pour l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre dans la région administrative du Centre-du-Québec sont les suivants :

Objectif général :

- Assurer la convergence des initiatives des différents partenaires à la fois pour **colliger et diffuser de l'information** et pour permettre la mise **en œuvre des projets ponctuels, innovants et concertés** répondant aux enjeux à court et à moyen terme **liés à l'attraction (et la rétention) de la main-d'œuvre** pour les entreprises du Centre-du-Québec.

Objectifs spécifiques :

- a) Favoriser la coordination des actions des partenaires du milieu dans une dynamique d'engagement pour le développement, l'attraction (et la rétention) de la main-d'œuvre;

Avec la participation financière de:



- b) Constituer un lieu commun pour rassembler l'information et la diffuser;
- c) Répondre rapidement aux besoins des employeurs par la mise en œuvre de projets pilotes et ponctuels liés à l'attraction (et la rétention) de la main-d'œuvre;
- d) Expérimenter et tester de nouvelles approches en matière d'attraction (et de rétention) de la main-d'œuvre au Centre-du-Québec.

3. Aide financière disponible

Mission main-d'œuvre Centre-du-Québec bénéficie de l'appui financier de Services Québec et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en vertu de l'*Entente sectorielle de développement pour l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre* dans la région administrative du Centre-du-Québec.

Une somme totale de 900 000 \$ est prévue afin de soutenir des projets innovants dans le cadre de la présente entente.

4. Règles d'attribution des projets

Organisations admissibles :

- Organismes municipaux;
- Organismes à but non lucratif légalement constitués au Québec;
- Communautés autochtones;
- Organismes du réseau de l'éducation;
- Associations d'entreprises privées;
- Associations syndicales.

De plus :

- Le demandeur doit œuvrer sur le territoire de la région administrative du Centre-du-Québec et y avoir un établissement;
- L'organisation demanderesse doit exister légalement depuis plus de deux ans.

Organisations non admissibles :

- *Les ministères et organismes gouvernementaux du provincial et du fédéral;*
- *Les entreprises privées individuelles;*
- *Les partis ou associations politiques;*
- *Les organisations en situation de conflit de travail.*

5. Orientations visées par l'appel de projets

Afin d'être admissible, un projet qui fera l'objet d'un dépôt en bonne et due forme doit correspondre, en majeure partie, de par ses visées aux orientations suivantes :

1. Attirer de nouveaux travailleurs et/ou de nouveaux bassins de main-d'œuvre pour la région centricoise;

2. Innover dans les façons de faire en réponse à la pénurie de main-d'œuvre;
3. Viser les secteurs d'activités les plus touchés par la pénurie de main-d'œuvre;
4. Être en lien avec les enjeux (voir en annexe) identifiés au Centre-du-Québec en ce qui concerne l'attraction des travailleurs pour assurer la croissance et l'avenir de la région;
5. Permettre de favoriser une meilleure connaissance et une compréhension de la problématique de pénurie de main-d'œuvre;
6. Avoir un rayonnement régional ou démontrer la transférabilité du projet.¹

6. Types de projets pouvant être admissibles²

1. Le soutien à la réalisation d'une étude de marché, afin de connaître les marchés domestiques porteurs pour le recrutement de travailleurs en fonction des besoins du marché du travail centricois, permettant une meilleure compréhension et connaissance de la problématique de la pénurie de main-d'œuvre. Un lien pourra être fait avec les professions en situation de déficit, identifiées dans la région par la Commission des partenaires du marché du travail. En outre, les projets proposés devront se différencier ou s'inscrire en complémentarité avec les projets stratégiques régionaux déjà acceptés ou en voie de l'être par le CRPMT. Ces derniers visent une meilleure adéquation formation-emploi dans la région;
2. Exposer des moyens et des outils évolutifs afin de diffuser les informations utiles aux acteurs socioéconomiques du Centre-du-Québec pour les soutenir dans leurs efforts visant à attirer des travailleurs dans la région;
3. Contribuer à augmenter le nombre de travailleurs dans la région par des actions concrètes et concertées permettant des retombées à court et à moyen terme. Les profils des travailleurs hors région éventuellement sollicités devront correspondre prioritairement à l'une ou l'autre des professions en situation de déficit identifiées dans la région par la Commission des partenaires du marché du travail.

7. Critères financiers et dépenses admissibles

1. La contribution financière ou en nature du promoteur, d'un partenaire ou du milieu devra représenter au moins 15 % des dépenses admissibles.
2. Le coût total d'un projet devra être d'au moins 10 000 \$. Ce critère vise à privilégier des initiatives structurantes pour la région.

¹ Tout projet a un rayonnement régional s'il a des retombées dans le territoire de plus d'une municipalité régionale de comté (MRC). Toutefois, si un projet vise seulement un territoire de MRC, la démonstration devra être faite par le promoteur que ce dernier pourrait répondre à des besoins manifestes d'autres MRC du Centre-du-Québec et qu'il possède ainsi le potentiel d'être reproduit dans un certain nombre d'entre elles.

² L'admissibilité d'un projet ne lui confère aucune garantie de financement dans le cadre du présent programme et n'entraîne aucune obligation de la part de Mission main-d'œuvre Centre-du-Québec, tout comme de ses parties prenantes.

Avec la participation financière de:



Dépenses admissibles :

Les dépenses admissibles peuvent comprendre :

- Les frais se rapportant à la mise au point du projet dont:
 - l'évaluation de l'opportunité d'un projet, y compris l'analyse de marché d'un projet;
 - la programmation d'activités;
 - le développement et la mise au point d'instruments ou d'indicateurs permettant de mieux mesurer un secteur d'activité, y compris les études d'impact socioéconomique liées à des projets.

- Les frais liés directement à la réalisation du projet dont :
 - Le matériel et les fournitures nécessaires à la réalisation des activités;
 - La location ou l'achat d'équipement essentiel à la réalisation des activités;
 - Les frais de promotion ou publicité dans le cadre d'une activité;
 - Le salaire de ressources affectées au projet;
 - Les frais liés aux activités de gestion et d'administration spécifique au projet (ex. : matériel, frais bancaires, temps investi pour la gestion des budgets, pour l'organisation de réunions, etc.). Il s'agit de 5 % des frais admissibles jusqu'à concurrence de 10 %.
 - La location de locaux et les frais afférents.
- Les frais de formation ponctuelle ou d'appoint;
- Les honoraires professionnels ainsi que les frais de déplacement et de séjour des consultants;
- Les taxes (portion non remboursée).

Dépenses non admissibles :

L'aide ne peut servir à financer :

- L'acquisition d'une propriété;
- Le déficit de fonctionnement d'un organisme admissible, le remboursement d'emprunts ou le renflouement de son fonds de roulement;
- Les dépenses effectuées avant la signature d'une entente;
- Les dépenses liées à des projets déjà réalisés;
- Les dépenses déjà payées par le Gouvernement du Québec, pour un même projet;
- La portion remboursable des taxes;
- Toute dépense qui n'est pas directement liée au projet;
- Toute dépense liée à des activités encadrées par des règles budgétaires approuvées par le Gouvernement du Québec;
- Toute dépense visant des entreprises inscrites au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics;
- Toute forme de prêt;
- Toute forme de garantie de prêt;
- Toute forme de prise de participation.

Avec la participation financière de:



8. Durée de l'aide financière

Le financement d'un projet ne devra pas excéder 12 mois à partir de la date de signature de l'entente.

9. Analyse et sélection des projets

L'ordre de priorité, attribué aux projets jugés admissibles, sera ultimement déterminé selon les critères suivants:

- Le caractère innovant du projet;
- L'ampleur du rayonnement régional (ou de son potentiel de rayonnement dans le cas d'un projet à l'échelle d'une seule MRC) et des retombées socioéconomiques escomptées;
- L'aspect structurant du projet pour le développement de la région;
- Ses chances de réussite (financement, étapes de réalisation, gouvernance).

10. Transmission de la demande d'aide financière

Pour soumettre une demande d'aide financière à Mission main-d'œuvre Centre-du-Québec, le formulaire en ligne intitulé *Demande d'aide financière – Mission main-d'œuvre Centre-du-Québec* est requis. Celui-ci peut être téléchargé depuis le site Web: <https://www.icionfaitbougerleschoses.com/mission>.

Le formulaire dûment rempli et les documents complémentaires exigés ou jugés pertinents par le demandeur doivent être transmis de façon électronique à :

Madame Carole Denis, coordonnatrice
Mission main-d'œuvre Centre-du-Québec
436, rue Lindsay, Drummondville (Québec) J2B 1G6
Tél. : 819 469-1320
Courriel : cdenis@mrcdrummond.qc.ca

Remarque :

La date limite pour déposer une demande d'aide financière est le **21 février 2020 à 16 h 30**.

L'admissibilité d'un projet ne lui confère aucune garantie de financement dans le cadre du présent programme et n'entraîne aucune obligation de la part de *Mission main-d'œuvre Centre-du-Québec*, tout comme de ses parties prenantes.

Avec la participation financière de:



ANNEXE

Enjeux identifiés au Centre-du-Québec en ce qui concerne l'attraction des travailleurs pour assurer la croissance et l'avenir de la région

- A. Favoriser la mise en place d'un dialogue entre les entrepreneurs et les intervenants du milieu pour attirer et retenir les travailleurs dans la région;
- B. Analyser et comprendre les problèmes d'attractivité et de rétention des travailleurs tels que le recrutement, l'accueil et l'intégration, le marketing RH, la rémunération et les avantages sociaux, etc.
- C. Augmenter le nombre de travailleurs dans la région, faciliter leur établissement, de leur famille en portant une attention particulière aux personnes issues de l'immigration;
- D. Favoriser l'adéquation entre l'offre de formation et de perfectionnement avec les besoins des travailleurs et des travailleuses et du marché du travail.

Avec la participation financière de:

